

Tribune - Hors de l'Eglise pas de salut, une exigence redéfinie par Vatican II

Author : Rédaction RC

Categories : [Points non négociables](#)

Date : 18 avril 2016



Un lecteur propose à notre réflexion ce texte de l'abbé Christian Gouyau, [paru](#) dans Kephas.

L'auteur répond à la question de savoir si Vatican II, comme on le prétend, est revenu sur ce point de la théologie catholique, "hors de l'Eglise point de salut".

Après un rapide historique de la formule et de son contenu théologique et magistériel, l'auteur montre que contrairement aux idées reçues, ce point de la théologie sotériologique est toujours fondamentalement réaffirmé par le Concile et ce par un biais fort intéressant.

Contrairement à certaines affirmations,¹² le concile Vatican II n'a pas relégué aux oubliettes de l'histoire de la théologie l'axiome *Extra Ecclesiam nulla salus*. Voici la position de la constitution *Lumen gentium* : « Appuyé sur la Sainte Écriture et sur la Tradition, le concile enseigne que cette Église en marche sur la terre est nécessaire au salut. Seul, en effet, le Christ est médiateur et voie du salut : or, Il nous devient présent en son Corps qui est l'Église ; et en nous enseignant expressément la nécessité de la foi et du Baptême, c'est la nécessité de l'Église elle-même, dans laquelle les hommes entrent par la porte du Baptême, qu'Il nous a confirmée en même temps. C'est pourquoi ceux qui refuseraient soit d'entrer dans l'Église catholique, soit d'y persévérer, alors qu'ils la sauraient fondée de Dieu par Jésus-Christ comme

nécessaire, ceux-là ne pourraient être sauvés. »¹³

Comme on le sait, cependant, le propos du second concile du Vatican II n'est pas tant d'explorer davantage la question du salut des infidèles que de déterminer le statut des autres Églises et communautés chrétiennes et même des autres religions à l'égard du salut. Or c'est par ce biais paradoxal que la nécessité de l'Église pour le salut s'impose.

[Lire](#) l'ensemble de l'article